

(AE) UE/JAI : DECLARATION POUR LES DROITS DES LGBTI

Bruxelles, 24/11/2011 (Agence Europe) - Réunis les 18 et 19 novembre derniers au Conseil de l'Europe à Strasbourg, juristes, élus de la ville et représentants des associations ainsi que du Conseil de l'Europe ont adopté une déclaration sur les droits des personnes LGBTI (Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transsexuels et Intersexuels) et la reconnaissance des unions entre personnes de même sexe au sein de l'UE. La non-reconnaissance de ces unions « donne lieu à de fréquents manquements, notamment au droit de librement circuler d'un pays à l'autre », soulignent les auteurs de la déclaration. Celle-ci, indique un communiqué, appelle ainsi les instances européennes et paneuropéennes « à mettre un terme sans délai aux obstacles juridiques entravant la mobilité internationale des couples lesbiens et gays et à garantir l'égalité des droits des couples homosexuels vis-à-vis des couples hétérosexuels ; à multiplier les recours légaux stratégiques, susceptibles de déboucher sur des jurisprudences et d'imposer des changements ; à encourager les secteurs public et privé à reconnaître la diversité en leur proposant des outils spécifiques de formation ou encore à aider ces mêmes secteurs à mieux inclure leurs salariés LGBTI et respecter leurs droits familiaux ». Cette action a été initiée par l'association 'L'Autre Cercle', militant pour la défense des droits des LGBTI. (SP)